

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 novembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, M. PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence*), MM. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*)

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DUBOURG Yolande, LE BORGNE Véronique

OBJET :	Avis sur un PROJET de parc éolien de 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la Commune de CAMPBON.
----------------	---

N° 2017 / 11 / 16

Par arrêté en date du 17 Octobre 2017, la Préfète de Loire-Atlantique a soumis à enquête publique du lundi 13 Novembre 2017 au Jeudi 14 Décembre 2017 inclus le projet d'exploitation d'un parc éolien de 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la Commune de CAMPBON.

La Commune de BLAIN est impactée par le projet dans le rayon des 6 kilomètres sur sa partie Ouest et, à ce titre, doit émettre un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête déposé en mairie de CAMPBON.

Le projet de parc éolien sur la Commune de CAMPBON, prévoyant l'implantation de 5 aérogénérateurs d'une hauteur totale en bout de pale de 150 mètres et d'un poste de livraison, a fait l'objet d'une longue démarche d'élaboration qui a associé de nombreux acteurs du territoire notamment élus, propriétaires, exploitants, services de l'État, divers intervenants indépendants pour la réalisation d'un certain nombre d'études (étude d'impact sur l'environnement, cahier de photomontages, étude chiroptérologique « faune-flore-milieus naturels », étude d'impact acoustique, étude de dangers, ...),

.../...

Les études ont été menées dans un rayon de 20 km par rapport au site du projet dit « Lande du Moulin » situé sur le territoire de la Commune de CAMPBON en limite avec la commune de BOUVRON et localisé à environ 26 km au nord-est de Saint Nazaire (44) et à environ 27 km au sud-est de Redon (35).

Le choix de l'implantation basé sur une analyse multicritère résulte d'une prise en compte des enjeux environnementaux, des contraintes d'aménagement, des recommandations paysagères et des critères techniques et servitudes afférentes et sur l'optimisation énergétique du site.

Le projet n'aura pas d'effet spécifique sur les sols et sous-sols ni sur le relief, sauf sur quelques zones humides. Ces zones humides impactées, situées dans un secteur cultivé (prairie temporaire) de fonctionnalité faible à moyenne, seront compensées. Aucun effet résiduel négatif n'est donc attendu.

Le recensement des impacts spécifiques à chaque thématique a permis de proposer une série de mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts résiduels. Des mesures d'accompagnement visant notamment à suivre les effets du parc éolien sur le milieu naturel dans le temps ont aussi été définis.

Le projet s'implante dans un secteur à dominante agricole, sans incidence sur l'industrie, sur un sol non pollué très peu fréquenté.

Les mesures de maîtrise des risques mises en place sur l'installation sont suffisantes pour garantir un risque acceptable pour chacun des phénomènes dangereux retenus dans les études réalisées (effondrement de l'aérogénérateur, chute de glace, chute d'éléments, projection de pale).

A partir de ces éléments et au vu du dossier, le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur le projet.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté de la Préfète en date du 17 Octobre 2017,

Vu les pièces du dossier,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 16 Novembre dernier,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant que le projet permet un déploiement d'une énergie renouvelable tout en contribuant au respect du milieu naturel et humain.

Considérant que le projet répond aux objectifs de développement durable du territoire,

DONNE un avis favorable au projet.

Vote : 28 pour – 1 abstention.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 décembre 2017,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20171130-CM-2017-11-16-
DE
Date de télétransmission : 05/12/2017
Date de réception préfecture : 05/12/2017

Séance du 30 novembre 2017
Délibération n° 2017 / 11 / 16

